UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 062 GG/RD

cnrs

dépasser les frontières

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5

dans sa séance du 12 au 14 mai 2009 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique

dans sa séance du 15 au 16 septembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1016 intitulée :

« Centre de Recherche Institut Cochin »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1016 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Cochin
22, rue Méchain
75014 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1016 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Paris V – Ste Anne.

Art. 4 : Monsieur Pierre-Olivier COURAUD est nommé directeur de l'unité de recherche U 1016 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2010.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009

Le Président de l'Université Paris Descartes

Le Président-directeur général de l'Inserm

Le Directeur général du C.N.R.S.